



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, initialement prévue le 6 août 2018 mais reportée suite à un avis public publié à cet effet, le 13 août 2018 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Un poste de conseiller est vacant.

Est aussi présente, madame Josée Vendette, directrice générale par intérim.

## 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2018-08-187

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. Ouverture de la séance

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### 3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2018

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018

### 4. Adoption des comptes

### 5. Période de questions

### 6. Correspondance

### 7. Rapport de l'inspecteur en bâtiment

7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

7.2 Demande de dérogation mineure -1263, rue St-Pierre

7.3 Demande de PPCMOI, insertion résidentielle, Lot 2 709 360

7.4 Demande de permis de construction – 920, rue L'heureux pour la rue Cusson et 1347, rue St-Pierre

### 8. Administration

8.1 FQM – Congrès annuel – Modification de l'autorisation (Hébergement et soirée)

8.2 Formation Santé et Sécurité au travail – Travaux publics de construction – 5-6 et 11-12 septembre 2018 – Inscription – Autorisation

8.3 Formation – Programme de qualification des opérateurs en eaux usées - Information

8.4 Mandat auditeurs – Octroi de contrat

8.5 Cour municipale – Rapport pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018 – Dépôt

8.6 Loi sur la neutralité religieuse – Désignation

8.7 Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Désignation d'un représentant

8.8 Bancs de parc – Jeux d'eau – Autorisation de paiement

8.9 Agente de développement local – Modification résolution 2018-06-177

### 9. Transport

9.1 Panneaux de sécurité – Zone scolaire – Achat (kalitec)

9.2 Ford Sterling – Achat cylindre pour benne - Autorisation

### 10. Sécurité publique

10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport an 6 – Dépôt

10.2 Sommaire des réalisations des actions – An 6 – Dépôt

10.3 Réponse automatique en multicaserne – Entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature

10.4 Service incendie - Restructuration – Démission

10.5 Arsenal – Entente d'entretien pour les habits de combat-Renouvellement

10.6 SUMI – Achat d'équipements de terrain



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>10.7 Incendie - Achat de deux habits de combat, de bottes et d'équipements divers;</p> <p>10.8 SUMI – Acceptation de la grille de tarification</p> <p><b>11. Hygiène du milieu et environnement</b></p> <p><b>12. Aménagement et urbanisme</b></p> <p><b>13. Loisirs, culture et famille</b></p> <p>13.1 Loisir et sport Montérégie – Adhésion et modification résolution 2018-06-173</p> <p>13.2 Les Loisirs St-Jude Inc. - Demande de soutien financier – Rallye du fond du rang</p> <p><b>14. Autres sujets</b></p> <p>14.1 Fabrique de St-Jude – Aide annuelle – Demande de modification</p> <p>14.2 Appui – Ville de St-Pie – Incitatif aux médecins – Pratique en milieu rural</p> <p>14.3 Invitation officielle - Fermeture CIEC des Quatre-Vents</p> <p>14.4 Résidus domestiques dangereux – Date des collectes automnales</p> <p>14.5 Programme Petits établissements accessibles (PEA) – Information</p> <p>14.6 Mémoires Rochvilloises – Projection 30 septembre 2018 – St-Hyacinthe</p> <p><b>15. Rapport des élus – Information</b></p> <p><b>16. Période de questions</b></p> <p><b>17. Clôture de la séance</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet, Appuyée par madame Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-188</b>	<p><b>3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018</b></p> <p>CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;</p> <p>Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye, Appuyée par monsieur Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que rédigé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-189</b>	<p><b>3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2018</b></p> <p>CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;</p> <p>Sur la proposition de madame Annick Corbeil, Appuyée par monsieur Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2018 tel que rédigé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-190</b>	<p><b>3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018</b></p> <p>CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;</p> <p>Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet, Appuyée par monsieur Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-08-191

#### 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2018 avec les faits saillants suivants:

<b>SOMMAIRE JUILLET</b>	
<b>salaires nets</b>	<b>14 918.50 \$</b>
<b>comptes du mois déjà payés</b>	<b>23 956.06 \$</b>
<b>comptes du mois à payer</b>	<b>51 864.59 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>90 739.15 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Vu l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, je soussignée, Madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

#### 6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

- |            |   |
|------------|---|
| 4.06.2018  | Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux  |
| 26.06.2018 | Autisme Montérégie – Rapport annuel d'activités 2017-2018   |
| 27.06.2018 | Commission de vérité et de réconciliation – Invitation  |
| 06.07.2018 | Sylvain Rochon – 2/2 versement – Parc intergénérationnel et Jeux d'eau – Versement de 1 000 \$  |
| 10.07.2018 | Info courriel OBV Yamaska – Été 2018  |
| 13.07.2018 | Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV – Refus de notre demande d'aide financière, faute de fonds |
| 19.07.2018 | Entrée en vigueur du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme                                  |



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>20.07.2018 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Aide financière de 10 000 \$ pour les travaux d'amélioration des routes</p> <p>MRC des Maskoutains – Communiqué Fonds d'appui au rayonnement des régions</p> <p>25.07.2018 Nouvelle obligation pour une municipalité de rapporter à la Commission de la construction du Québec toute situation de manifestations de violence, de menaces ou d'intimidation portée à son attention lors de l'exécution de ces travaux</p> <p>26.07.2018 Décret d'exclusion visant les ententes ayant pour objet le versement d'une aide financière de moins de 100 000 \$ par une entité fédérale à un organisme municipal</p> <p>Programme RénoRégion – Dépliant et augmentation du seuil d'admissibilité à 125 000 \$</p> <p>27.07.2018 Avis d'infraction – Revêtement extérieur et Hauteur du gazon ou de l'herbe – Vision J.N.J. Inc.</p> <p>Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Appel de projets</p> <p>Bulletin d'information – Loisirs pour tous, vol. 3, no 1</p> <p>Information sur le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics</p> <p>Webinaire – Programme d'aide à la Voirie locale</p> <p>06-08-2018 Régie Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal du 21 juin 2018</p> <p>Régie Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal du 19 juillet 2018</p> <p>Autisme Montérégie – Rapport annuel 2017-2018</p> <p>Loi sur la qualité de l'environnement – Report de l'adoption des règlements</p> <p>09-08-2018 Décès de monsieur Laplante</p> <p>Les Amis du Crépuscule – Invitation</p> <p>Avis d'audience, Cour du Québec, division des petites créances – Municipalité de St-Jude-vs- Jean-Guy Lachambre – Information</p> <p>Forum 2020 - Invitation soirée des nouveaux arrivants 2018 – 13 septembre 2018</p> <p>Clé sur la porte – Campagne Municipalité alliée contre la violence conjugale – Activité de sensibilisation et outils promotionnels</p> <p>Madame Annick Corbeil tient à remercier Autisme Montérégie pour son soutien et son partenariat à la réussite du CIEC de Saint-Jude.</p>
	<b>7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT</b>
	<b>7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment</b>
	La directrice générale par intérim dépose le rapport du mois de juillet 2018 préparé par monsieur Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

<p><b>2018-08-192</b></p>	<p><b>7.2 Demande de dérogation mineure – 1263, rue St-Pierre</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a reçu une demande du propriétaire de la propriété sise au 1263, rue St-Pierre demandant l'autorisation de construire un garage détaché de 91.79 m<sup>2</sup>, soit 6.29 mètres de plus que la superficie autorisée en vertu de la réglementation municipale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le garage n'est pas construit et que rien ne justifie l'irrespect de la réglementation municipale;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jude lors de sa réunion du 3 août 2018 à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Marco Beaudry, Appuyée par monsieur Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>DE MAINTENIR la décision du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure.</p> <p>La superficie maximale du garage devra donc respecter la réglementation municipale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<p><b>2018-08-193</b></p>	<p><b>7.3 Demande de PPCMOI, insertion résidentielle, Lot 2 709 360</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'insertion résidentielle en milieu agricole du propriétaire du lot 2 709 360, sis sur le rang Salvail Nord, à Saint-Jude;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le terrain est vacant et qu'il est situé dans la zone 509, aire d'affectation agricole;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la superficie de 1 724.7 m<sup>2</sup> du terrain limite la viabilité et la rentabilité du lot à des fins agricoles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le lot respecte les normes minimales de lotissement de la réglementation municipale;</p> <p>CONSIDÉRANT que le terrain est borné à l'arrière, sur la droite et sur la gauche par une terre en culture et fait front sur le rang Salvail Nord;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une résidence n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles avoisinantes;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les objectifs et critères du règlement 470-2010 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction serait implantée à l'extérieur de la zone à risque de glissements de terrain;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jude lors de sa réunion du 3 août 2018 à l'effet de recommander l'autorisation de la demande de PPCMOI;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Marco Beaudry, Appuyée par madame Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>D'AUTORISER la demande de PPCMOI déposée par le propriétaire du lot 2 709 360, sis sur le rang Salvail Nord, à Saint-Jude, et</p> <p>D'AUTORISER l'insertion d'une résidence sur ledit lot pour autant que soit respectée la réglementation municipale en vigueur.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>	
2018-08-194	<p><b>7.4 Demande de permis de construction – 920, rue L'Heureux pour la rue Cusson et 1347, rue St-Pierre</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de permis de construction du propriétaire du 920, rue l'Heureux à St-Jude demandant une permission pour son nouveau terrain sis sur la rue Cusson à l'effet d'être autorisé à construire un garage avant de construire sa maison, qu'il s'engage toutefois à construire dans un délai d'un an ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ledit propriétaire demande également une permission similaire pour la résidence de sa fille, sise au 1347, rue St-Pierre ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale prévoit qu'un garage est un bâtiment accessoire à un bâtiment principal que constitue la résidence ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des normes d'implantation doivent être respectées ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir émettre le permis, l'inspecteur en bâtiment doit avoir le plan d'implantation démontrant l'implantation de la résidence et du garage souhaité ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est disposé à déposer un plan d'implantation comprenant la résidence et le garage ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est disposé à s'engager à respecter ce plan et à construire le bâtiment principal, soit la résidence, dans le délai d'un an autorisé par le permis ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ledit propriétaire formule une deuxième demande similaire en regard de la propriété de sa fille ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le demandeur sera le constructeur des bâtiments sis sur les deux lots ;</p> <p>CONSIDÉRANT les délais à respecter ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet, Appuyée par monsieur Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER la demande de construction du propriétaire du lot sis sur la rue Cusson à l'effet de construire son garage avant sa résidence pour autant que celui-ci s'engage par écrit à respecter le délai d'un an pour construire la résidence principale ;</p> <p>DE REFUSER la deuxième demande formulée par ledit propriétaire à l'égard du lot sis au 1347, rue St-Pierre tant et aussi longtemps que la construction du bâtiment principal sur le lot sis sur la rue Cusson ne sera pas suffisamment avancée pour que le demandeur puisse respecter le délai de construction d'un an prévu à la réglementation municipale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>	



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<b>8. ADMINISTRATION</b>
<b>2018-08-195</b>	<p><b>8.1 FQM – Congrès annuel – Modification de l'autorisation (Hébergement et soirée)</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2018, le conseil municipal a autorisé le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, a participé au congrès de la FQM et a accepté de défrayer les coûts des frais d'inscription, de déplacement, de stationnement et de repas, le tout suivant la résolution 2018-06-156 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'hébergement du maire, monsieur Yves de Bellefeuille sur le site du congrès dans le bloc de chambre réservé par la MRC des Maskoutains ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les frais d'hébergement sont de l'ordre de 243.95 \$ pour un hébergement de deux nuits ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye, Appuyée par madame Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER la dépense de 243.95 \$ relative à l'hébergement de monsieur le maire, Yves de Bellefeuille, lors du congrès de la FQM à Montréal du 20 au 22 septembre 2018 plus les frais du souper gala, s'il désire y assister.</p> <p>Cette résolution complète la résolution numéro 2018-06-156.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-196</b>	<p><b>8.2 Formation Santé et sécurité au travail – Travaux publics de construction – 5-6 et 11-12 septembre 2018 – Inscription – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'APSAM dispensera une formation portant sur les travaux publics et de construction à l'intention des inspecteurs municipaux de la Montérégie ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette formation sera dispensée à St-Simon, les 5-6 et 12-13 septembre 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les coûts de la formation seront partagés entre les participants et que la participation de notre inspecteur coûterait 306 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye, Appuyée par monsieur Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER la participation de l'inspecteur municipal à la formation dispensée par l'APSAM portant sur les travaux publics et de construction à St-Simon, les 5-6 et 12-13 septembre 2018 au montant de 306 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p>D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de repas applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>8.3 Formation – Programme de qualification des opérateurs en eaux usées – Information</b></p> <p>La directrice générale par intérim informe les membres du conseil que l'inspecteur municipal suivra la formation de qualification des opérateurs en eaux usées à compter du 13 septembre 2018. Cette formation se déroulera sur plusieurs journées à l'automne.</p> <p>Cette formation lui permettra d'obtenir le certificat de compétences pour opérer l'usine de traitement des eaux usées.</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

<p><b>2018-08-197</b></p>	<p><b>8.4 Mandat Auditeurs – Octroi de contrat</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au renouvellement du mandat d'audit financier pour les années 2018, 2019 et 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition des auditeurs actuels de la municipalité reconduisant le prix de l'année 2017 pour les trois années proposées ;</p> <p>CONSIDÉRANT les services reçues au cours des dernières années ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye, Appuyée par madame Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:</p> <p>DE RENOUELER le mandat des auditeurs Laplante, Brodeur, Lussier Inc. pour les années 2018, 2019 et 2020 au prix de 7 500 \$ par année, plus les taxes applicables le tout suivant les modalités énoncées à la proposition du 2 mai 2018.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>8.5 Cour municipale – rapport pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018 – Dépôt</b></p> <p>La directrice générale par intérim dépose le rapport de la Cour municipale pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>2018-08-198</b></p>	<p><b>8.6 Loi sur la neutralité religieuse – Désignation</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur la neutralité religieuse et son entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de ladite loi, la municipalité doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement pour assurer le respect de la loi ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Francis Grégoire, Appuyée par monsieur Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:</p> <p>DE DÉSIGNER la directrice générale, répondante en matière d'accommodement pour assurer le respect de la loi.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<p><b>2018-08-199</b></p>	<p><b>8.7 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Désignation d'un représentant</b></p> <p>CONSIDÉRANT la démission de madame Kim Tétrault;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Tétrault était la représentante de la municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxim Bousquet est représentant suppléant au sein de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et désire conserver cette fonction;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un nouveau représentant;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de madame Annick Corbeil, Appuyée par monsieur Sylvain Lafrenaye IL EST RÉSOLU:</p>





No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>DE DÉSIGNER monsieur Francis Grégoire, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Jude auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;</p> <p>DE CONFIRMER monsieur Maxim Bousquet à titre de représentant suppléant.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-200</b>	<p><b>8.8 Bancs de parc – Jeux d'eau – Autorisation de paiement</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement de jeux d'eau, il était prévu de procéder à l'achat de bancs de parc et d'un coin terrasse pour agrémenter le site ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat et à l'installation du coin terrasse et de deux bancs de parc au montant de 4 261.56 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de madame Annick Corbeil, Appuyée par monsieur Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'un coin terrasse et de deux bancs auprès de Go-Élan, espaces récréatifs ingénieux au montant de 4 261.56 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-201</b>	<p><b>8.9 Agente de développement local – Modification de la résolution 2018-06-177</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a avisé l'agente de développement local que le contrat qu'elle détenait avec la municipalité ne serait pas renouvelé à son échéance, tel que le requiert ledit contrat, en adoptant la résolution 2018-06-177 le 12 juin 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement local avait également manifesté le souhait que ce contrat ne soit pas renouvelé ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet, Appuyée par monsieur Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AMENDER la résolution 2018-06-177 pour ajouter que l'agente de développement local souhaite également que ledit contrat ne soit pas renouvelé à son échéance.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>9. <u>TRANSPORT</u></b></p>
<b>2018-08-202</b>	<p><b>9.1 Panneaux de sécurité – Zone scolaire – Achat (Kalitec)</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'irrespect des zones scolaires et des traverses piétonnières par plusieurs conducteurs ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attirer l'attention des conducteurs sur les zones scolaires et traverses piétonnières afin d'assurer la sécurité des enfants se rendant à l'école ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide financière à la criminalité, il est possible d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de panneaux qui sensibiliseront les conducteurs ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de Kalitec ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces panneaux pourront être déplacés suivant les problématiques constatées ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet,</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>Appuyée par madame Annick Corbeil IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'ACHETER trois silhouettes Kalitec, modèle recto-verso flexible, au montant de 500.50 chacune, plus les frais de livraison et les taxes applicables.</p> <p>D'IMPUTER la dépense relative à cet achat au Programme de prévention de la criminalité.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-203</b>	<p><b>9.2 Ford Sterling – Achat cylindre pour benne – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le cylindre de la benne sur le Ford Sterling de la municipalité ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet équipement est utilisé régulièrement dans le cadre des travaux de la municipalité ;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Marco Beaudry Appuyée par monsieur Sylvain Lafrenaye IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACHETER un cylindre de benne auprès d'Industries Mailhot Inc. au montant de 1 239.83 \$ plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>10. SÉCURITÉ PUBLIQUE</b></p>
	<p><b>10.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport an 6 - Dépôt</b></p> <p>La directrice générale par intérim dépose le rapport annuel de l'an 6 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie faisant état de l'état d'avancement des travaux prévus audit schéma.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>10.2 Sommaire des réalisations des actions – An 6 – Dépôt</b></p> <p>La directrice générale par intérim dépose le sommaire des réalisations des actions du Schéma de couverture de risques transmises par les services de sécurité incendie locaux.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<b>2018-08-204</b>	<p><b>10.3 Réponse automatique en multicaserne – Entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'importance de convenir d'entente d'entraide de réponse automatique en multicaserne afin d'assurer une protection incendie adéquate sur le territoire de St-Jude advenant un besoin en ce sens ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette entente permet de recourir aux services du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requise en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues aux plans de mise en œuvre ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun coût pour la municipalité si le service n'est pas utilisé ;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté des deux parties d'harmoniser, dans le cadre de l'entente proposée, le taux horaire applicable aux membres de leur Service ;</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multicaserne proposé ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye Appuyée par madame Annick Corbeil IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la signature de l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multicaserne par le maire et la directrice générale suivant le projet proposé.</p> <p>Cette entente sera valide pour un délai de cinq ans à compter de sa signature.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>10.4 Service incendie – Restructuration – Démission</b></p> <p>Le maire informe les conseillers de la réception de la démission de monsieur Francis Grégoire, laquelle sera effective au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2018.</p> <p>Le maire profite de l'occasion pour remercier monsieur Grégoire pour les excellents services dispensés à la municipalité pendant ses années de service. Il le remercie également d'offrir de demeurer pompier au sein du service.</p> <p>Le maire informe les conseillers qu'il rencontrera en compagnie de monsieur Sylvain Lafrenaye les cadres du service afin de discuter de l'avenir souhaité pour le service.</p> <p>Un rapport sera effectué au conseil par la suite.</p>
<b>2018-08-205</b>	<p><b>10.5 Arsenal – Entente d'entretien pour les habits de combat – Renouvellement</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE chaque année, le service de sécurité incendie doit procéder à l'entretien des habits de combat des membres du service ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de Isotech Instrumentation Inc. au montant de 100 \$ par ensemble, plus les taxes applicables ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE toute réparation ou tout remplacement de matériel défectueux de plus de 25 \$ fera l'objet d'une soumission qui devra être autorisée par le conseil ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Francis Grégoire Appuyée par madame Annick Corbeil IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER Isotech Instrumentation Inc. pour procéder à l'entretien des équipements de protection personnels des pompiers du Service de Sécurité incendie de Saint-Jude selon les termes de l'entente, pour un montant préautorisé maximal de 100 \$ par ensemble, plus les taxes applicables. Advenant la nécessité d'effectuer des réparations, le coût de la réparation ou de remplacement du matériel défectueux devra fait l'objet d'une soumission et d'une demande d'autorisation s'il dépasse 25 \$ avant taxes par morceau.</p> <p>Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 650 "vêtements et accessoires – pompiers".</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-206</b>	<p><b>10.6 SUMI – Achat d'équipements en lien avec le service d'intervention d'urgence en milieu isolé</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a reçu une aide financière maximale de 122 310 \$ pour soutenir l'organisation de services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de ladite MRC;</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude fait partie des Services de sécurité incendie qui dispenseront des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude s'est engagée à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2017-08-190 adoptée le 7 août 2017;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une entente d'intervention en milieu isolé pour le territoire de la MRC des Maskoutains doit intervenir prochainement et confirmer l'octroi d'une aide financière à la municipalité de Saint-Jude pour se doter des équipements requis pour dispenser des services d'urgence en milieu isolé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude entend se doter d'un VTT à chenilles avec coffre arrière amovible, treuil et autres accessoires incluant un panier de sauvetage (snowbalance);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des casques seront également nécessaires;</p> <p>CONSIDÉRANT les prix reçus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion contractuelle de la municipalité et le souhait des membres du conseil d'encourager les commerçants locaux, à prix équivalent ou similaire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye Appuyée par monsieur Maxim Bousquet IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'un VTT à chenilles et de ses équipements auprès de Moto Lapiere de St-Jude au montant de 18 775,14 \$, taxes incluses, le tout suivant l'estimé reçu ;</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'un panier de sauvetage Gazelle profilé de Medi Sécur au montant de 399 \$ plus les taxes applicables ;</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'un traineau d'évacuation (snowbalance) auprès de Équinox Industries LTD au montant de 8 331,46 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p>D'AUTORISER l'achat de 4 casques Pit Boss auprès d'ADM Sport au montant de 161,99 \$ chacun, plus les taxes applicables le tout suivant l'estimé reçu en date du 9 août 2018, le tout conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir avec la MRC des Maskoutains octroyant à la municipalité de Saint-Jude les sommes requises pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-08-207	<p><b>10.7 Incendie – Achat de deux habits de combat, de bottes et d'équipements divers</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget, la municipalité de Saint-Jude a budgété l'achat de deux habits de combat, des bottes et des équipements divers nécessaires pour que les pompiers puissent effectuer leur travail en toute sécurité ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE deux pompiers ont récemment été reçus et qu'il y a lieu de les doter de leur équipement ;</p> <p>CONSIDÉRANT les prix reçus pour ce faire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de renouveler certains équipements de bases comme des lampes de poche et des lingettes humides ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait autorisé l'achat d'appareils APRIA usagés auprès de Sécurité Maska inc. le 9 avril 2018 ;</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE ces appareils nécessitent des réparations qui s'avèrent trop coûteuses ;

CONSIDÉRANT QUE Sécurité Maska Inc. propose de reprendre les appareils et de les remplacer par un autre modèle pour un coût moindre que celui de l'acquisition et de la réparation à effectuer ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de madame Annick Corbeil  
Appuyée par monsieur Francis Grégoire  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux habits de combat, incluant des manteaux et pantalons, auprès d'Aéro-Feu de même que des lingettes humides pour un montant total de 1 756,94 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'achat de deux lampes Survivor auprès de L'Arsenal au montant de 75 \$ chacune, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'achat de bottes de cuir auprès d'Aéro-Feu au montant de 449,85 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la reprise et le remplacement de deux appareils APRIA auprès de Sécurité Maska Inc. et le remplacement de ces derniers par de nouveaux appareils pour une somme approximative de 200 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-08-208

## 10.8 SUMI – Acceptation de la grille de tarification

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude s'est engagée à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2017-08-190 adoptée le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont discutées entre elles de la tarification qui sera applicable par les différents services qui offriront les services d'urgence en milieu isolé sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les principes établies entre les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de monsieur Maxim Bousquet  
Appuyée par monsieur Marco Beaudry  
IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'accord de la municipalité de Saint-Jude au projet de tarification pour les services d'urgence en milieu isolé établi par les municipalités, à savoir :

Pour l'utilisation d'un véhicule d'intervention SUMI par les municipalités autres que St-Jude, St-Liboire et St-Hyacinthe, un tarif de 100 \$ par heure avec un minimum de trois heures ;

Chaque municipalité devra être équipé de radio permettant de communiquer entre les différents services.

Chaque municipalité devra assumer les coûts de ses équipements ;

Les ressources humaines incluant les frais de remplacement du personnel de garde en caserne (un officier, un opérateur, et deux pompiers), les bénéfices marginaux, les frais de restauration, la prime de déplacement et les frais de remplacement du personnel de garde externe sont assumés par la municipalité qui requiert le service jusqu'à concurrence du nombre de pompiers qui ont été appelés pour l'intervention initiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p><b>11. <u>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</u></b></p> <p>Aucun sujet n'est présenté à ce point.</p>
	<p><b>12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u></b></p> <p>Aucun sujet n'est présenté à ce point.</p>
	<p><b>13. <u>LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE</u></b></p>
<b>108-08-209</b>	<p><b>13.1 <u>Loisir et sport Montérégie – Adhésion et modification résolution 2018-06-173</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2018, la municipalité de Saint-Jude a adopté la résolution numéro 2018-06-173 renouvelant l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2017-2018 au montant de 25 \$, taxes en sus ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation est plutôt celui de Zone Loisir Montérégie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2018-06-173 vu l'erreur contenue à cette dernière ;</p> <p>CONSIDÉRANT le fait que la municipalité souhaite être membre de Zone Loisir Montérégie et de Loisir et Sport Montérégie ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de madame Annick Corbeil Appuyée par monsieur Francis Grégoire IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ABROGER la résolution numéro 2018-06-173 ;</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisir Montérégie au montant de 25 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 ;</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au montant de 81,29 \$, plus les taxes applicables ;</p> <p>DE NOMMER le coordonnateur des loisirs, à titre de personne responsable de la municipalité ;</p> <p>Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 "administration - cotisation".</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-210</b>	<p><b>13.2 <u>Les Loisirs de St-Jude Inc. – Demande de soutien financier – Rallye du fond du rang</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposé par Les Loisirs de St-Jude Inc, dans le cadre du Rallye du fond du rang devant se tenir le 29 septembre prochain ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'aide dispensée par la municipalité annuellement audit organisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT le budget adopté par la municipalité, lequel ne prévoit pas cette aide financière ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de madame Annick Corbeil Appuyée par monsieur Maxim Bousquet IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS VERSER d'aide additionnelle aux Loisirs de St-Jude Inc, pour le rallye du fond du rang.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<b>14. AUTRES SUJETS</b>
<b>2018-08-211</b>	<p><b>14.1 Fabrique de St-Jude – Aide annuelle – Demande de modification</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Jude demande une modification de l'aide accordée par la municipalité pour l'entretien du cimetière ;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de préserver en bon état le cimetière ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Marco Beaudry Appuyée par monsieur Sylvain Lafrenaye IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MODIFIER l'aide annuelle accordée à la Fabrique de St-Jude de façon à ce que la Fabrique puisse bénéficier annuellement d'une somme de 800 \$ pour l'entretien du cimetière.</p> <p>Cette somme pourra être utilisée en main d'œuvre et/ou en matériaux fournis par la municipalité.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<b>2018-08-212</b>	<p><b>14.2 Appui – Ville de St-Pie – Incitatif aux médecins – Pratique en milieu rural</b></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-07-2018 adoptée par la Ville de St-Pie demandant au Ministre de la santé du Québec de créer un incitatif aux médecins pour que le milieu rural soit mieux desservi ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a appuyé cette résolution ;</p> <p>CONSIDÉRANT le besoin de services de santé en milieu rural ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jude est choyée de bénéficier d'un point de service du CLSC ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la présence d'un médecin serait appréciée ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de monsieur Francis Grégoire Appuyée par madame Annick Corbeil IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPUYER la Ville de St-Pie dans sa démarche pour inviter le Ministre de la santé à mettre en place des incitatifs pour intéressés les médecins à la pratique en milieu rural et,</p> <p>DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Ministre de la santé, monsieur Gaétan Barrette.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p><b>14.3 106<sup>e</sup> anniversaire – Village de Ste-Madeleine – Invitation – 16 août 2018</b></p> <p>La directrice générale par intérim fait lecture de l'invitation reçue de la municipalité du Village de Ste-Madeleine pour leur 106<sup>e</sup> anniversaire. Les membres du conseil sont invités à se joindre à eux le 16 août prochain.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>14.4 Invitation officielle – Fermeture CIEC des Quatre-Vents</b></p> <p>La conseillère, madame Annick Corbeil, invite les membres du conseil à assister à la clôture de saison de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) des Quatre Vents qui se tiendra le jeudi, 16 août 2018.</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p><b>14.5 Résidus domestiques dangereux – Date des collectes automnales</b></p> <p>La directrice générale par intérim fait état des dates de collectes automnales de résidus domestiques dangereux sur le territoire de la MRC des Maskoutains.</p> <p>Une collecte de résidus domestiques dangereux se tiendra à St-Jude le 15 septembre prochain de 7h30 à 11h30.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>14.6 Programme Petits établissements accessibles (PEA) – Information</b></p> <p>La directrice générale par intérim informe la population du programme Petits établissements accessibles (PEA) mis en place par le gouvernement du Québec, lequel vise à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées pour les locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion non soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité.</p> <p>Par ce programme, les propriétaires et les locataires des bâtiments visés pour la réalisation de travaux permettant d'appliquer les exigences d'accessibilité du Code de construction.</p>
	<p><b>14.7 Mémoires Rochvilloises – Projection 30 septembre 2018 – St-Hyacinthe</b></p> <p>La directrice générale par intérim informe la population que le documentaire "Mémoires Rochvilloises" sera présenté à St-Hyacinthe le 30 septembre prochain. Monsieur le maire, Yves de Bellefeuille sera présent.</p>
	<p><b>14.8 Colloque Rues Principales – 24 octobre 2018</b></p> <p>La directrice générale par intérim informe les élus que le Colloque Rues Principales aura lieu le 24 octobre prochain.</p>
	<p><b>15. <u>RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION</u></b></p>
	<p><b>16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b></p> <p>Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.</p>
<b>2018-08-213</b>	<p><b>17. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u></b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Sylvain Lafrenaye Appuyée par monsieur Marco Beaudry IL EST RÉSOLU:</p> <p>QUE la séance soit levée à 20h50.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p> <p>_____</p> <p>Yves de Bellefeuille, maire</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette Directrice générale par intérim</p> <p><i>Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.</i></p>